

CAPA Hors-Classe 2020

Statistiques 2019-2020

Cette année, 674 sont promouvables (80 % du second degré, 20 % du supérieur; 51 % d'hommes, 49 % de femmes).

L'académie de Rennes fait 236 propositions pour l'académie (35 % des promouvables, contre 25 % l'année dernière) : 199 du second degré (84 %), 37 du supérieur (16 %), 51 % d'hommes, 49 % de femmes.

3 refus de promotion pour départ à la retraite.

Les seuls promouvables au 9e échelon proposés sont ceux proches de la retraite (1958 et 1960). Le dernier proposé (hors proche de la retraite) est échelon 10, né en 1975 et de barème 155.

La liste des personnes proposées par l'académie sera soumise à la CAPN du 1er juillet 2020; cette dernière décidera de la liste définitive des promus à la hors-classe.

Rappels des critères

Les propositions sont faites à partir de la valeur professionnelle et des acquis des agents, en prenant en compte l'ancienneté des agrégés (ainsi que le suivi PPCR). Les conditions minimales pour le passage à la hors-classe : être en position d'activité, détaché ou mise à disposition, et avoir au moins 2 ans d'ancienneté à l'échelon 9 au 31 août 2020.

Promouvables

Les promouvables sont dans 3 situations possibles :

- agrégés promouvables en 2018 & 2019 qui n'ont pas été promus : l'avis formulé est maintenu et les propositions maintenues;
- agrégés avec rendez-vous de carrière (cadre du PPCR) en 2018 & 2019 : appréciation finale du recteur suite à ce rendez-vous et propositions;

- agrégés ne disposant pas d'avis (32 sur cette campagne) : sollicitation des évaluateurs (chef établissement et IA-IPR) pour avis (Très Satisfaisant, Satisfaisant ou À Consolider), qui a mené à un avis du recteur (Excellent, Très Satisfaisant, Satisfaisant ou À Consolider).

Le recteur dispose de la possibilité d'opposition à promotion selon certaines situations (9 cette année), opposition valable un an (appréciation littérale visible sur iProf) et réévaluée ensuite.